

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 764

Artikel: Pro Infirmis

Autor: Lecoultre, Denise

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE-CI, DE-LA

(Nouvelles puisées dans « Women's International News », le Bulletin du Conseil International des Femmes ou dans les bulletins nationaux.)

La Commission de la condition de la femme (O.N.U.) a ouvert sa troisième session, le 21 mars, à Beyrouth (Liban). Elle s'occupera des droits politiques, civils et économiques des femmes.

L'Union mondiale des paysannes a envoyé une résolution à de nombreuses organisations féminines internationales, pour qu'on tienne compte, dans la distribution des produits alimentaires, des besoins des populations et non pas seulement des bénéfices commerciaux escomptés.

Le 1er février, les services militaires féminins ont été incorporés officiellement à l'armée anglaise permanente.

Dr Martha Eliot (Bureau de l'enfance, U.S.A.) a été nommée à l'unanimité présidente du comité d'experts de l'O.M.S. pour l'hygiène de la maternité et de l'enfance, tandis qu'était nommée vice-présidente Dr Marion Yang, directrice des services d'hygiène de la maternité et de l'enfance, à Nankin.

Miss L.M. Mac Kenzie (Afrique du Sud) a été nommée à l'O.N.U. spécialiste du bien de l'enfance au Département des Affaires sociales à Lake Success.

Dr Edith Summerskill, secrétaire parlementaire du ministre de l'alimentation (Grande-Bretagne) a reçu le titre de Conseiller privé, dans la liste des titres honorifiques conférés au début de cette année.

Mrs. Amy Wheaton, professeur à l'Université d'Adélaïde, a été élue présidente de la Fédération australienne des électrices.

On a annoncé le décès de Mrs. Moss, ancienne présidente du Conseil national des Femmes, en Australie. Collaboratrice de nombreuses organisations féminines, déléguée à plusieurs congrès en Europe et notamment représentante de son pays au Congrès du Conseil international des femmes à Genève, en 1927. Cette femme éminente a rendu à son pays des services qui furent reconnus par une décoration (King's honour, C.B.E. 1934).

Marie Koenen, auteur néerlandais bien connu, a été nommée membre d'honneur de la Société des Gens de lettres à Paris.

Pour remplacer un député socialiste, Mme Fontaine-Borguet, auxiliaire sociale, est entrée à la Chambre, c'est la quatrième femme député et la onzième parlementaire en Belgique.

Au Conseil législatif de Trinité (Antilles anglaises) une femme, Miss Audrez Jeffers, a été élue pour la première fois.

Au VII^{me} Salon de l'Oeuvre, association romande de l'art et de l'industrie, sur une centaine d'exposants, on compte 22 femmes dont plusieurs ont envoyé des pièces remarquables. Nous y reviendrons.

Une enquête faite auprès des bureaux de placement (Angleterre) s'occupant du personnel pour les hôpitaux, les hôtels et le service de maison, a montré, selon le « Exchange Telegraph », que les jeunes Suisses sont les plus recherchés parmi le personnel étranger, parce qu'elles ont de bonnes connaissances du travail et un caractère pondéré.

Sur l'invitation de l'Union suisse des arts et métiers, 50 enfants d'artisans hambourgeois sont arrivés en Suisse pour un séjour de trois mois.

(Semaine suisse.)

Pro Infirmis

Faites bon accueil aux pochettes de cartes que vous trouverez dans votre boîte aux lettres.

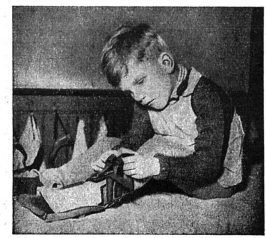
Il fut un temps où l'on croyait qu'un « innocent » dans un foyer était une bénédiction ; on le considérait comme une mascotte. Qui étaient-ils, ces porte-bonheur humains ? De pauvres déshérités que la nature avait fait naître infirmes, sourds et muets ou déficients. En ce temps-là, on ne s'occupait guère de ces malheureux qui, le plus souvent laissés à eux-mêmes, menaient une vie végétative misérable ou mendiaient.

Notre époque qui certes ne manque pas d'horreurs, a mis toutefois trêve à cette conception stupide de l'« innocent ». Qu'ils vivent ! C'est le mot d'ordre de Pro Infirmis, l'Association suisse en faveur des infirmes et des anormaux.

Que les sourds et muets parlent, qu'ils apprennent à comprendre le langage de leurs frères épargnés par le sort, l'hérédité ou la maladie. Vous qui n'avez jamais visité une école spéciale pour sourds et muets, n'en manquez pas l'occasion. Quelle émotion que de voir le zèle, la gratitude, la joie de ces petits, impatients de savoir et littéralement suspendus aux lèvres de leur maître. Quel effort, quelle persévérance pour l'élève, quelle abnégation pour le maître, mais aussi quelle récompense que tous ces regards joyeux et reconnaissants ! Qu'ils vivent !

Que les aveugles voient, qu'ils voient au moyen de leurs doigts agiles, mains touchantes qui suivent attentives les caractères en relief. Qu'ils marchent, les petits paralysés, aidés par les appareils ingénieux qui leur redonneront l'illusion du mouvement, d'un peu de liberté. Que le petit estropié tire le meilleur parti de son infirmité ; pas de bras, qu'à cela ne tienne, ses jambes et ses pieds bien exercés pourront faire double emploi. Qu'ils vivent !

Encore faut-il que Pro Infirmis ait à disposition les moyens qui permettent de les rendre à la vie, instruments perfectionnés, spécialistes, écoles, homes. Comment aider



Roger a été victime de la paralysie infantile ; comme il sera fier lorsqu'il pourra mettre sa prothèse tout seul !

Pro Infirmis dans sa tâche immense, comment l'aider à faire de ces petits infirmes des êtres libérés, utiles à la communauté ? En lui versant cette année encore une large obole, non pas par pitié, par charité, mais surtout par reconnaissance pour n'avoir pas soi-même à surmonter les obstacles que tous ces malheureux auront à surmonter avant que de pouvoir gagner leur vie, et sans doute aussi, par reconnaissance pour avoir échappé à la catastrophe mondiale. Les autres pays auront en plus à s'occuper de leurs innombrables mutilés de guerre.

Nos petits infirmes doivent, en Suisse, eux aussi, sentir le privilège de vivre dans un pays épargné par les horreurs de la guerre. Qu'ils sachent que la communauté tout entière les accueille, elle aussi, comme des mascottes, non plus en les laissant comme autrefois livrés à eux-mêmes, mais en leur aidant de toutes ses forces pour que leur vie vaille la peine d'être vécue.

Bientôt vous trouverez dans votre boîte aux lettres les traditionnelles cartes de Pro Infirmis. Ces images, êtres, fleurs ou paysages vous rappelleront que le moment est venu de distribuer un peu de bonheur et ceci au moyen d'un simple bulletin de versement :

Pro Infirmis, vente de cartes

Compte de chèques postal dans chaque canton.

Denise Lecoulte.

VII^{me} Journée des Femmes Neuchâteloises

La VII^{me} Journée des Femmes Neuchâteloises a eu lieu le 20 mars à Neuchâtel et s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité et de simplicité. Après un très beau culte de Mme Gretillat, pasteur, M. le Conseiller d'Etat P.-A. Leuba apporte le salut des autorités et demande aux femmes de s'occuper davantage des enfants, les mesures policières de surveillance ne suffisant pas. La présidente du Centre de Liaison, Mme Pierre de Rougemont, profite de l'occasion pour demander au gouvernement de nommer davantage de femmes dans toutes les commissions et les œuvres qui s'occupent de l'enfance. (Vifs applaudissements.)

Mlle M. Mattmüller parle de façon très attachante du travail social dans les maisons hospitalières et tout spécialement de « Champ-Soleil » à Chailly s/Lausanne qui forme et instruit le personnel qualifié destiné à ces établissements.

Le Dr J. Houriet adresse ensuite un appel en faveur de l'atelier de tissage pour tuberculeux pulmonaires qui vient de s'ouvrir à l'Hôpital de la Ville. La tuberculose est guérissable, mais pour lutter efficacement et empêcher les rechutes souvent néfastes et très coûteuses, il faudrait arriver à procurer aux malades convalescents, à leur sortie du « sana », des allocations leur permettant de reprendre petit à petit leur travail.

Après un joyeux repas pris en commun, Mme Jean Carrard ouvre la séance de l'après-midi par un sujet d'actualité « La femme et la paix économique et sociale ». Son exposé très clair, très pratique et très bien documenté a vivement intéressé l'auditoire. Dans « Femmes Suisses » d'avril, il en sera parlé avec plus de détails.

Trois quarts d'heure de magnifique musique à deux pianos de Mmes Gerber et Bachmann procurent une détente bienfaisante et permettent ensuite d'apprécier comme il convient la splendide conférence de Mlle Berthe Vuillemin, femme de lettres, qui parla à bâtons rompus du

Rôle de l'esprit dans la vie quotidienne :

La conférencière a abordé son sujet, en rappelant la parole de l'Evangile : L'homme ne vivra pas de pain seulement.

Notre civilisation européenne est fondée sur deux idées, nées l'une à Béthléem, l'autre à Athènes, et pour lesquelles des hommes ont accepté de mourir. Ce qui fait la valeur essentielle de cette civilisation maintenant me-

née, c'est la primauté qu'elle a accordée à l'esprit. Actuellement, la jeunesse est en proie à un grand désarroi, car la tradition, dont bénéficiaient encore la génération aînée, a perdu du son autorité. Or, dans ce chaos, nous avons une boussole intérieure toujours orientée, nous dit Mlle Vuillemin, sur le divin ; la conférencière cite alors le penseur et biologiste Lecomte du Nouy, pour qui l'espèce humaine se distingue des autres par l'apparition, dans son évolution, de la conscience et de la liberté lui permettant de choisir entre le progrès de l'évolution ou le retour vers la brute. Ce choix est l'affaire de chacun.

Il s'agit donc de retrouver en nous-mêmes les valeurs impérieuses.

Mlle Vuillemin souligne les contradictions entre les progrès de la technique qui supprime les distances, et les barrières surannées que nous maintenons entre peuples. C'est là une des contradictions, un des mensonges qui sont cause du désarroi actuel. Aussi l'une des missions de la Suisse est sans doute de faire bénéficier l'Europe de son expérience fédéraliste, afin de contribuer à l'union des peuples. La conférencière s'élève avec véhémence contre ceux qui prétendent que ces questions sont purement politiques et n'intéressent pas les femmes. Ces questions les intéressent au premier chef, car il s'agit de la paix ou de la guerre, de notre vie, de notre patrimoine spirituel.

Il y a certaines lois spirituelles, aussi réelles que les lois scientifiques reconnues par les savants, par exemple celle-ci : le mensonge entraîne le mensonge. Le mépris de la parole donnée, en ruinant toute confiance, entraîne les peuples à la guerre. Or, ces lois spirituelles, dont la violation peut avoir de si graves conséquences sur le plan international, nous devons commencer par les respecter dans notre vie de tous les jours. Mlle Vuillemin appelle chacune de ses auditrices à veiller à son intégrité intérieure, à combattre chaque pensée laide ou destructrice par une pensée généreuse et constructive, et elle termine en lisant une page de la Lettre à un otage de Saint-Exupéry.

Le programme de la journée ne comportait pas de discussion, mais après la conférence de Mlle Vuillemin, Mme M. Corswant demanda la parole pour protester contre les allégations mensongères de la conférencière et mettre en garde les auditrices contre l'esprit tendancieux et le penchant à croire « tout ce qu'on vous dit ». Des réactions très bruyantes de la salle l'empêchèrent de continuer.

Au Grand Conseil Genevois

La question des allocations familiales au personnel de maison, qui fut débattue, au Grand Conseil genevois en juin 1947, est de nouveau à l'ordre du jour. Rappelons qu'à cette époque, on avait modifié la loi du 12 février 1944 sur les allocations familiales en faveur des salariés en portant le montant minimum de l'allocation de 15 à 25 frs par mois, et par enfant. Puis on étendit les effets de cette loi aux artisans et aux travailleurs indépendants.

Pourquoi le personnel féminin de maison, parmi lequel on compte plus d'une veuve, divorcée ou célibataire avec charge de famille, serait-il exclu de cette caisse d'allocations ? Chacun reconnaît que la justice commande de traiter cette catégorie de travailleuses comme les autres. Mais nos députés jugeaient que la machine administrative qu'il fallait instituer à cet effet serait trop onéreuse en regard du très petit nombre de bénéficiaires. Depuis lors, le Grand Conseil a été élu à nouveau, on a remis ce problème à l'étude d'une commission, on a proposé des solutions pratiques du problème administratif : carnet de timbres pour les employeuses et employées de maison, ou, mieux encore, majoration très faible du versement à la caisse de compensation, et même prise en charge de ces allocations par la caisse générale, sans contre-partie directe des intéressées, puisqu'elles sont peu nombreuses... rien n'y a fait. Une délégation des groupements féminins qui s'occupent des problèmes ménagers a été entendue par la commission, peine perdue... Ces messieurs ne veulent pas se laisser convaincre. Cependant, la décision que le Grand Conseil prendra à ce sujet affecte une profession fort nombreuse... Ah ! si elles étaient électrices, le problème sans doute apparaîtrait dans un éclairage bien différent ! On tiendrait compte d'une revendication absolument fondée.

Nous espérons que le Grand Conseil aura une vue plus juste des choses et qu'une minuscule difficulté administrative, derrière laquelle les députés se tapissent comme derrière une montagne, ne doit pas obscurcir le soleil de la justice qui est censé briller pour tout le monde.

Il a été question, à plus d'une reprise d'un projet de loi du député Maillart (soc.) autorisant les femmes à être appelées aussi bien que les hommes, comme membres des jurys des tribunaux genevois. L'étude du problème a été renvoyée à une commission ; dès qu'on approchera des débats, nous y reviendrons avec plus de détails.

Les femmes demandent le droit de vote

L'assemblée publique d'information organisée, le 25 mars à Lausanne, dans la salle des XXII Cantons, par l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, a réuni un très nombreux auditoire, en majorité féminin, où tous les milieux étaient représentés. Mlle A. Quinche, avocate, présidait avec autorité. La séance, ouverte à l'heure exacte, a débuté par un exposé plein de verve où Mlle E. Sennwald, secrétaire à Lausanne, a résumé toutes les raisons qui parlent en faveur du vote des femmes ; la femme ne saurait limiter son horizon au seul foyer, et d'ailleurs combien de femmes n'auront jamais de foyer ! Il y a en Suisse un surnombre de 250.000 femmes !

Pour votre jeune fille
3 trousseaux de première qualité :
Fr. 1000.—, 1500.—, 2000.—
R. SIEGRIST Rue du Rhône 28

La Société Coopérative de
Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes
dès sa création. Soutenez la Coopérative
par vos achats.

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autocuiseurs - Grils „Melior“
Marmites à vapeur
E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

PHARMACIE MULLER
Mlle M. MULLER pharmacienne
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile